

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 novembre 2019

Le président, M. Maurizio Di Felice, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 55 Conseillères et Conseillers.

Il y a 17 excusés (Mmes Emmanuelle Cosendai, Claudine Deprez, Nitya Duella, Florence Golaz, Rosanna Vaccaro et Léonie Wahlen, MM. Nicolas Aeschmann, Martin Ahlström, Patrick Beney, Pascal Chollet, Moritz de Hadeln, Yves Froidevaux, Roger Hemberger, Fernando Henriques Amaral Rodrigues, Adrian Hochreutener, Dario Sicuranza et Vincent Simon).

1 arrivera plus tard (M. Sébastien Bertherin).

1 absente (Mme Natacha Bello).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu un postulat :
 - Postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! ».

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat, dont les Conseiller(ère)s ont reçu copie par mail, figure d'ores et déjà au point 10. de l'ordre du jour.

- Conformément à ce que le président avait annoncé lors de la dernière séance du 3 octobre dernier, un point relatif aux communications des représentants des entités intercommunales a été ajouté à l'ordre du jour. Le président a été informé que M. Rasul Mawjee rapportera tant sur l'association intercommunale « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT) que sur celle pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC), qui a eu une séance ce soir.

- L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des représentants des entités intercommunales.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 63** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements.

Autres objets

7. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « État des lieux de la caisse de pension de la ville de Gland » et nomination d'une Commission.
8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer au sujet de la facturation Eau-Épuration-Égouts soumise aux contribuables.
9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Christian Gander intitulée « Combien de temps encore avant la rénovation du Vieux-Bourg ? ».
10. Postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! ».

Divers

11. Divers et propositions individuelles.
 - Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2019.

3. Communications du Bureau

- S'agissant de la pétition adressée au Bureau intitulée « Agressions verbales – rue des Alpes 10 A », cette dernière n'était clairement pas de la compétence du Conseil communal. Cela était toutefois l'occasion de mettre la Commission chargée d'étudier les pétitions adressées au Conseil communal au travail et il la remercie d'avoir pris position sur cette pétition. Sans surprise, la Commission a statué sur un renvoi de dite pétition à l'autorité compétente, à savoir la justice avec dépôt de plainte, car il semble que certains faits rapportés abondent dans ce sens. Les pétitionnaires seront avisés par écrit. Le président remercie la Commission de s'être prêtée à l'exercice pour traiter cette pétition et souhaite que les requérants obtiennent satisfaction dans leur démarche.
- Par courrier du 14 octobre 2019, Mme Emmanuelle Cosandai a informé le président de sa démission, avec effet au 31 décembre prochain, pour raisons professionnelles. Lecture est faite de ce courrier. Le Bureau prend acte avec regret de cette décision.

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite du parti politique UDC est épuisée, ce dernier doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres.

L'assermentation d'un nouveau membre, ainsi que d'un(e) délégué(e) au Conseil d'établissement primaire et secondaire et d'un(e) délégué(e) auprès de l'association intercommunale « Réseau d'accueil des Toblerones » remplaçant Mme Emmanuelle Cosendai à ces postes aura lieu le 27 février 2020.

- Par courrier du 15 octobre 2019, la Municipalité a sollicité un délai supplémentaire pour répondre à la motion de M. Patrick Vallat et consorts du GdG intitulée « Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information », laquelle lui a été renvoyée pour étude et rapport lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2018. En application de l'art. 73 du Règlement du Conseil communal, le Bureau a approuvé cette demande et une réponse est attendue pour la séance du Conseil communal du 14 mai 2020 au plus tard.
- Le 20 octobre dernier ont eu lieu les élections fédérales, soit l'élection des 19 membres vaudois du Conseil national et des 2 membres vaudois du Conseil des États. En premier lieu, le président tient à remercier les membres du Conseil qui sont venus l'assister dans les opérations de dépouillement, les membres de leurs familles, les ami(e)s qui sont venus sur leurs recommandations ainsi que les personnes qui se sont annoncées spontanément. Ce fut une journée intense pour les membres du Bureau et pour lui-même en particulier. Il était bien loin d'imaginer le travail que représente la gestion de près d'une centaine de personnes. Il remercie infiniment la secrétaire du Conseil communal Mme Karine Teixeira Ferreira ainsi que Mme Véronique Romanowski, assistante de direction au sein de l'Administration communale, lesquelles ont géré la partie administrative, ainsi que M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, qui se sont occupés de la partie logistique.

Pour l'occasion, deux Bureaux avaient été mis en place, le premier sous la responsabilité de M. Pierre-Alain Bringolf, 1^{er} vice-président, qui s'est occupé du dépouillement pour le Conseil des États, le second pour le Conseil national.

Les résultats pour la ville de Gland pour le Conseil des États ont été rendus à 14h16, ceux pour le Conseil national à 17h19, puis le Préfet a donné son feu vert pour fermer les enveloppes et le Bureau.

Le président tient également à remercier et à féliciter les candidats glandois pour leur engagement et les résultats obtenus lors de cette campagne. Il donne ensuite les résultats pour la ville de Gland, soit :

- Conseil des États : 2'489 votants sur 6'755 électeurs inscrits, soit une participation de 36.85 %, dont 11 bulletins blancs et 35 bulletins nuls, dont la principale cause était les bulletins multiples.
- Conseil national : 2'513 votants sur 6'755 électeurs inscrits, soit une participation de 37.20 %, dont 10 bulletins blancs et 35 bulletins nuls, dont la principale cause était également la multiplicité des listes.

Il est à noter un nombre important de cartes de vote renvoyées de manière incomplètes, avec des erreurs dans la date de naissance ou sur lesquelles il manquait la signature. Malgré un courrier adressé par l'Administration communale, certaines de ces personnes n'ont pas eu le temps ou jugé utile de venir corriger le document et leurs votes n'ont dès lors pas été pris en compte, ce qui est dommage.

Les résultats complets peuvent être obtenus auprès des chefs des groupes des partis politiques représentés au Conseil communal ou auprès de la secrétaire. Les résultats complets, commune par commune et pour chaque candidat, sont disponibles sur le site Internet du Canton www.vd.ch.

Le 2^{ème} tour de l'élection au Conseil des États aura lieu le 10 novembre 2019. Le président rappelle aux Conseiller(ère)s de voter et de faire voter autour d'eux.

- Le 4 novembre 2019, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 12 décembre prochain.
- Par courrier du 6 novembre 2019, M. Patrick Vallat a informé le président de sa démission, avec effet immédiat, pour raisons de santé. Lecture est faite de ce courrier. Le président déclare ce qui suit :

« Monsieur Vallat, Cher Patrick,

En mon nom personnel et au nom du Conseil, je te remercie pour tout le travail que tu as accompli au sein de ce Conseil, pour toutes les informations et le savoir que tu as su transmettre aux membres du Bureau avec qui tu as collaboré, ainsi qu'aux membres des nombreuses Commissions au sein desquelles tu as siégé, notamment celle du plan de zones.

J'ai l'espoir que de meilleurs jours pointent à l'horizon et, au nom du Conseil communal, reçoit nos vœux de prompt rétablissement. »

Dans la mesure où la liste des viennent-ensuite du parti politique GdG est épuisée, ce dernier doit procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres.

L'assermentation d'un nouveau membre aura lieu le 12 décembre 2019.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

- Départs :

- au 31 octobre 2019 : Mme Sonia Vuarnoz, déléguée aux affaires sociales, Service de la population.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Association Régionale pour l'Action sociale (ARAS) du district de Nyon : le Conseil intercommunal de l'ARAS a eu lieu ce soir, à 18h30, à Prangins. Le budget 2020 a été accepté, notamment :
 - Compte 710 – Frais de fonctionnement du Centre social régional (CSR)
Le financement des frais de fonctionnement est assuré par une subvention du canton. Pour 2020, il a été estimé une moyenne mensuelle de 772 dossiers traités. Cela représente une diminution de 3 % du nombre de dossiers Revenu d'insertion (RI) par rapport à l'exercice 2019.
La tendance à la baisse se confirme. La politique sociale cantonale mise en place ces dernières années, tant en termes de programmes de réinsertion qu'en termes préventifs, limite le recours au RI. Le dispositif d'appui aux jeunes adultes en difficultés porte clairement ses fruits.
 - Compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS
Le coût par habitant, financé par les communes, est de CHF 0.70.
 - Compte 720 – Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales (AAS)
Le coût par habitant, financé par les communes, est de CHF 14.20.
- Prix régional culturel de la Région de Nyon : cette année, c'est la ville de Gland qui accueillera la manifestation. Elle aura lieu le 13 novembre à Grand-Champ. Ce sera l'occasion de mettre en lumière les lauréats, mais aussi de rencontrer les acteurs culturels de la région.
- Forum du logement, en partenariat avec le quotidien « La Côte » : au printemps, le quotidien « La Côte » s'est approché de la ville de Gland pour organiser le Forum du logement. Celui-ci aura lieu le jeudi 21 novembre prochain, dès 17h30, au théâtre de Grand-Champ, avec diverses présentations, une table ronde et aussi un Village du logement. Les intervenants parleront des nouvelles formes de logement et d'habitat, et les participants pourront également en apprendre plus sur les coopératives d'habitation et d'habitants. Un apéritif sera servi dans le Village du logement dès 21h00. Les Conseiller(e)s et la population sont bien-sûr tous cordialement invité(e)s à participer à cette manifestation.
- Nouveauté : des brunchs au théâtre de Grand-Champ intitulés « Le mot de la faim » : samedi 16 novembre, de 12h00 à 14h00, après le spectacle jeune public « La Soupe aux cailloux », le Service de la culture proposera pour la toute première fois un brunch familial animé par Mme Julie Annen et concocté par Pâtachou. Ce sera l'occasion de bruncher en famille pour échanger et discuter autour du

thème du spectacle, de la création artistique, ou encore des métiers de la scène. Les prix proposés sont de CHF 30.- pour les adultes, CHF 20.- pour les adolescents et CHF 15.- pour les enfants. Il est conseillé aux personnes intéressées de réserver leur place ou de s'inscrire en prévente sur le site Internet de la Commune. Le prochain brunch aura lieu le 21 décembre.

Avec l'arrivée de M. Sébastien Bertherin, le nombre de Conseillers présents passe à 56.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

Finances

- Six boucllements de crédit de préavis sont annoncés, à savoir :

Préavis municipal n° 99/2016 relatif à une demande de crédit pour la réfection de l'enveloppe extérieure du centre sportif « En-Bord », la création d'un terrain de football synthétique et de deux vestiaires	
Crédit d'investissement accordé	CHF 3'718'600.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 3'652'674.00
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 3'652'674.00, soit 98,2 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 65'926.00
Amortissement cumulé	CHF 901'072.85
Solde à amortir	CHF 2'751'601.15

Préavis municipal n° 42/2016 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la réfection des vestiaires et de la buvette du centre sportif « En-Bord »	
Crédit d'investissement accordé	CHF 240'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 239'926.85
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 239'926.85, soit 99,9 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 73.15
Amortissement cumulé	CHF 13'532.20
Solde à amortir	CHF 226'394.65

Préavis municipal n° 98/2016 relatif au crédit d'étude pour le réaménagement de la plage de la Falaise	
Crédit d'investissement accordé	CHF 137'500.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 136'932.80
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 136'932.80, soit 99,6 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 567.20
Amortissement cumulé	CHF 65'032.80
Solde à amortir	CHF 71'900.00

Préavis municipal n° 57/2019 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires	
Crédit d'investissement accordé	CHF 98'820.18
Total des dépenses engagées et payées	CHF 98'820.18
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 98'820.18, soit 100 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 0.00
Amortissement cumulé	CHF 0.00
Solde à amortir	CHF 98'810.18

Préavis municipal n° 33/2017 relatif à la rénovation du système de gestion des secteurs d'évacuation et des éclairages de sécurité à Grand-Champ (complexe et collège)

Crédit d'investissement accordé	CHF 178'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 165'231.75
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 165'231.75, soit 92,8 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 17'768.25
Amortissement cumulé	CHF 33'279.15
Solde à amortir	CHF 131'952.60

Préavis municipal n° 100/2016 concernant l'équipement du collège de Grand-Champ en écrans interactifs

Crédit d'investissement accordé	CHF 481'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF 478'139.40
Total des subventions reçues	CHF 0.00
Investissement net	CHF 478'139.40, soit 99,4 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF 2'860.60
Amortissement cumulé	CHF - 172'850.85
Solde à amortir	CHF 305'288.55

- Lors de la séance du Conseil communal du 27 juin dernier, il avait annoncé que M. le Syndic Gérald Cretegnny et lui-même avaient rencontré Mme la Conseillère d'État Nuria Gorrite concernant CarPostal. Il a le plaisir d'annoncer que, suite à cette entrevue, le Canton a décidé de laisser sa part de ce qui était dû. Il rappelle qu'il avait déjà été déterminé que revenait finalement à la Commune la somme de CHF 832'593.10. Un problème était survenu pour les années 2017 et 2018. Certaines communes avaient touché une partie du bénéfice reversé par CarPostal, dans la mesure où il était absolument impossible de déterminer, au niveau comptable, quelle était finalement la somme détournée, et la commune de Gland n'avait rien touché. Comme cette somme avait déjà été distribuée, ce qui posait donc un problème, le canton de Vaud a décidé de laisser la part qui lui revenait sur la somme globale à la commune de Gland et c'est donc un montant en plus qui va prochainement être versé. Une convention a été signée et la somme de CHF 248'763.90, sur un total de CHF 1'081'357.-, tombera donc dans les caisses de la Commune suite à la problématique de CarPostal.
- Les Conseiller(ère)s ont reçu ces jours le préavis relatif au budget 2020. Comme déjà annoncé et comme les Conseiller(ère)s pourront le constater, il est prévu un déficit de CHF 3'544'755.-, pour une marge d'autofinancement positive d'un peu moins de CHF 2 Mios.

Promotion économique

- Le Gland Forum Économique a eu lieu le 10 octobre dernier, avec vraiment une grande satisfaction de la part de la Commune puisqu'environ 120 personnes y ont participé, avec des retours extrêmement positifs de la part de tous les participants à ce Forum. La Municipalité est à l'étude pour une prochaine édition, dans une année ou deux ans, dans la mesure où cette expérience a été positive à tout point de vue.

Sports

- Les premiers dimanches sportifs ont eu lieu le 27 octobre dernier. Une petite erreur s'est glissée sur les flyers et les affiches puisqu'il y était mentionné que les premiers dimanches sportifs avaient lieu le 27 novembre, date qui n'est d'ailleurs pas un dimanche. Cela a été un grand succès puisque, avec 25 enfants présents, c'était complet chez les 3 à 5 ans, et que, chez les 6 à 12 ans, il y a eu 15 participants pour le football et 12 pour le rugby. Cela se passe donc très bien et les prochains dimanches sportifs auront lieu les 24 novembre et 8 décembre prochains.
- Le 27 octobre 2019 avait également lieu le ski training, lors duquel 42 participants étaient présents. Les prochaines éditions auront lieu les 24 novembre et 8 décembre prochain.

- L'inauguration de la patinoire mobile a eu lieu le vendredi 1^{er} novembre 2019. De nouveau, cela a été grand succès avec énormément de personnes présentes, avec une excellente ambiance. Il invite chacun(e) à aller voir la nouvelle décoration. A cette occasion, la raclette était offerte, de la musique live était jouée et du vin chaud était offert par la société Schilliger SA. Les prochains événements à venir à la patinoire sont le Bubble foot le 16 novembre prochain, également avec de la musique live. Il y a toujours la possibilité de réserver une table pour déguster une fondue ou une raclette. Le 30 novembre aura lieu la première silence disco sur glace et le 6 décembre l'initiation au broomball.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Conseil d'établissement : le Conseil d'établissement s'est réuni pour sa 9^{ème} séance de la législature le 3 octobre dernier. A cette occasion, ce dernier a pris connaissance de la directive n° 162 émanant de l'État de Vaud, qui interdit désormais l'utilisation des téléphones portables et appareils électroniques dans les établissements scolaires durant le temps d'école. À noter que cette restriction est déjà d'usage dans les établissements glandois depuis plus de 3 ans, mais cela est maintenant formalisé au niveau du Canton. Il revenait encore au Conseil d'établissement de se déterminer quant à l'utilisation de ces appareils durant la pause de midi, pour les enfants qui restent à l'école, et il a été décidé de ne pas appliquer cette mesure sur le temps de la pause de midi. En effet, cela aurait péjoré la participation des élèves au Relax Corner ou à la cantine scolaire, et on les aurait certainement malheureusement retrouvés dans la rue. Il est donc plus prudent de pouvoir leur donner accès à ces lieux d'accueil et leur permettre d'utiliser leurs appareils électroniques.
- Parascolaire : comme déjà annoncé, la nouvelle unité d'accueil pour les enfants a désormais ouvert ses portes à la rue de la Paix n° 1, dans le bâtiment où se trouve également le magasin Denner. Cette UAPE accueille actuellement un groupe de 6P et, dès le mois de janvier 2020, cette structure sera ouverte aux 7P et 8P. Une information à ce sujet sera distribuée dans les classes du collège des Tuillières et elle compte bien entendu sur les Conseiller(ère)s pour en parler dans leurs familles et autour d'eux. Pour rappel, cette structure est gérée par la Fondation de vie infantine La Ruche.
- Centre aéré d'automne : durant les vacances scolaires d'automne, le Centre aéré a ouvert ses portes pour la troisième année consécutive. Géré et mis sur pied par le Service enfance et jeunesse, le Centre aéré d'automne a rencontré cette année un grand succès, et les 25 places disponibles ont très rapidement été prises, bien avant le délai d'inscription. La semaine a été dynamique, avec des enfants âgés de 5 à 12 ans, encadrés par 3 personnes issues de la Pause-Déj'.
- Jeunesse : le Centre régional de prévention et de sécurité, baptisé le CRPS, est un nom un peu barbare pour désigner un dispositif mis en place par les communes du district, sous l'égide de la Préfecture. Il regroupe donc les acteurs de la prévention et de la sécurité du district, en particulier sous l'angle de la jeunesse. Un comité a été mis sur pied, dans lequel elle siège. La première action du CRPS est de proposer la tenue des assises de la jeunesse. Cette manifestation est bien entendu organisée par le CRPS, mais en collaboration avec le Parlement des jeunes de Nyon et celui de Gland, qui y prennent une part très active. Ces assises auront lieu le 25 mars 2020 à Montoly, à Gland, et sont destinées aux autorités communales, législatives et exécutives. Le but est de recenser les besoins, les actions déjà réalisées et également tous les projets qui pourraient être mis en place par les communes pour la jeunesse. À cette occasion, 4 ateliers seront organisés, lesquels traiteront notamment du harcèlement, des consommations illicites et de l'importance des parlements des jeunes. Les Conseiller(ère)s y sont les bienvenus et une invitation leur parviendra dans le courant du premier trimestre 2020.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- N'a pas de communication.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Plusieurs sapeurs-pompiers du SDIS Gland-Serine ont participé au concours international « Survival Firefighter Run » en Belgique. Elle est fière d'annoncer que l'équipe du SDIS Gland-Serine a terminé à la 11^{ème} place, sur les 39 équipes qui ont participé à cet événement.
- S'agissant du Conseil intercommunal du SDIS, le budget présenté par le CoDir pour 2020 est stable et représente même une petite baisse de 76 cts, ce qui donne une participation par habitant de CHF 34.17.
- La nouvelle caserne de Le Vaud est fonctionnelle et a été inaugurée le 26 octobre dernier. Pour rappel, celle-ci remplace les casernes de Bassins et de Burtigny.
- Lors de la dernière séance du Conseil intercommunal de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du district de Nyon, le budget a été adopté par les délégués. La participation par habitant est montée de CHF 18.29 à CHF 20.03, soit une augmentation de CHF 1.74.
- La révision des statuts de l'ORPC du district de Nyon avance et les retours des dernières communes ont enfin été reçus. Dans la mesure du possible, toutes les remarques seront prises en compte. Après approbation des statuts par le Canton, les communes devront à leur tour valider ces statuts l'année prochaine.
- Les cafés-contacts organisés depuis le mois de septembre dernier, avec l'aide de la Commission d'intégration, ont rencontrés un réel succès. Ces rencontres ont lieu une fois par mois et sont destinées aux femmes non-francophones, le but étant de leur permettre une meilleure intégration. A chaque fois, un Service de la commune et/ou une association intercommunale leur sont présentés et cette semaine il s'agissant du Réseau d'accueil des Toblerones et de la patinoire.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Au niveau du personnel, le Bureau technique a accueilli M. Alexandre Sant au 1^{er} novembre 2019, qui occupe maintenant un poste qui était ouvert depuis un peu plus de 6 mois.
- Le chantier du pont de la Vy-Creuse est maintenant terminé, y compris le marquage routier, et le pont a retrouvé toute sa fonctionnalité, pour le plus grand bonheur des riverains et usagers. L'agape de fin de chantier a eu lieu vendredi dernier avec les différents acteurs présents sur le chantier.
- Lors de la dernière séance du Conseil communal, M. Jean-Luc Nicolet s'inquiétait de l'état du revêtement routier au carrefour qui mène à la déchetterie. À peine la question posée, le goudron a été posé puisque le samedi d'après c'était déjà tout beau, tout neuf.
- Un montant de CHF 120'000.- pour la sécurisation des berges de la Promenthouse figure au plan des investissements. Ce montant n'avait pas été remis à jour après les crues exceptionnelles de 2018, lesquelles ont considérablement affaibli, voire même parfois détruit, certains ouvrages ou stabilisation de berges. Suite à ces crues exceptionnelles, une étude a été entreprise pour évaluer les mesures à prendre et le degré d'urgence qu'il y avait. Des séances ont ensuite été organisées avec le Canton, puisque c'est ce dernier qui finalement valide ces projets de réaménagement. Le Canton a validé tout cela. Vu l'étendue des dégâts, il y a une certaine urgence à entreprendre des travaux et, lors de la prochaine séance du Conseil communal du mois de décembre 2019, un préavis concernant le renforcement des berges de la Promenthouse sera présenté. Il y a urgence à faire des travaux mais le préavis ne sera pas présenté en urgence et se fera donc en deux lectures, comme d'habitude. En effet, une réponse définitive le 27 février 2020 sera suffisante au niveau du timing pour entreprendre les travaux qu'il y a à faire.
- Concernant la requalification du chemin de la Crétaux, suite aux travaux du passage inférieur CFF et la rénovation des quais, une étude de mobilité a été lancée pour trouver de meilleures solutions de requalification de ce chemin, notamment les sens de circulation, les vitesses, etc. Des séances avec les riverains et les propriétaires impactés ont été organisées dans la mesure où il y a certains côtés fonciers qui sont aussi concernés et il fallait donc trouver des solutions, notamment au niveau de passage de servitudes. Comme pour les servitudes il faut l'aval des propriétaires, des séances avec les

différents propriétaires ont eu lieu et les projets ont été revus. Un accord a été trouvé puisque, actuellement, les propriétaires ont signifié leur accord par rapport au projet. Un préavis pour la requalification du chemin de la Crétaux sera dès lors déposé dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

- S'agissant du préavis municipal concernant le réaménagement de la rue de Mauverney, lequel a été accepté par les Conseiller(ère), celui-ci est en phase de finalisation d'appel d'offres et de réalisation des plans d'exécution. Les travaux commenceront donc au printemps prochain et il espère que la météo sera bonne pour commencer ces travaux.
- Le préavis concernant l'assainissement du réseau de l'éclairage public, qui a été voté il y a déjà un certain temps, rencontre un peu de retard puisqu'il y a eu une opposition lors de l'appel d'offres, mais cela a été réglé au niveau du tribunal. Ce préavis se trouve actuellement dans la phase d'appel d'offres pour le génie civil, qui est la dernière phase. Cela signifie que les premiers candélabres devraient être changés au début de l'année prochaine. Comme mentionné dans le préavis, ce sont d'abord les candélabres les plus anciens, situés au sud des voies CFF, qui seront changés, puis se sera au tour des candélabres qui sont des « upsilons », soit les petits candélabres verts en Y situés sur le nord de la Ville. L'entier de ces travaux d'assainissement durera environ 3 ans.

5. Communications des représentants des entités intercommunales

Le président passe la parole à M. Rasul Mawjee, qui s'est annoncé pour rapporter tant sur l'association intercommunale « Réseau d'accueil des Toblerones » (RAT) que sur celle pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC).

- M. Rasul Mawjee : déclare ce qui suit.
 - Concernant le RAT, 6 Conseiller(ère)s glandois(es) en sont membres, soit Mmes Béatrice Saxer Brown, Anita Waeber, Véronique Villaine et Emmanuelle Cosandai, M. Laurent Dorand et lui-même. Personnellement, il fait partie de la Commission des finances de cette association. Au niveau de la Municipalité, la ville de Gland est représentée par Mmes les Municipales Christine Girod, qui est aussi présidente du CoDir, et Isabelle Monney, qui préside la Commission des finances. Lors de la dernière séance du RAT, il a surtout été discuté du budget, qui mentionne que bientôt 2 Mios d'heures de garderie seront atteintes, qu'elles soient au niveau des mamans de jour, donc des structures personnelles et individuelles, ou au niveau des structures d'accueil, comme par exemple La Ruche. Il y a pour la fin de l'année un manque de 89 places en garderie pour les nouveau-nés. En ce qui concerne l'évolution, le RAT évolue normalement, avec des projets de création de nouvelles places et un développement continu. Un plan de développement pour 2020-2025 a été présenté, lequel montre que la situation évolue dans la bonne voie. Le budget est sous contrôle. En cas de trop-perçu, comme en 2018 où il y avait une somme de trop-perçu de CHF 542'000.-, une partie est redistribuée aux communes, une autre est redistribuée aux parents, et une partie est fournie aux structures pour leur développement. Actuellement le bureau se développe très fortement, vu le nombre d'enfants à gérer. Au niveau de la Commission des finances, on peut dire effectivement que le budget est sous contrôle et qu'il y a une gestion serrée de la part de l'administration, qui regarde les revenus des parents et qui les rembourse s'ils ont trop payé par rapport à leur déclaration d'impôts, ou qui leur facture des montants s'ils n'ont pas assez payé. La Commune contribue à hauteur de 32,8 % de la part des frais de garderie. Des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), d'environ CHF 3,9 Mios, sont perçues. Le souci principal actuellement est la maîtrise du système informatique, qui doit se développer avec l'évolution de la structure, qui doit évoluer avec les besoins et fournir des systèmes de plus en plus adaptés afin que les parents et l'administration puissent gérer l'organisation. La partie facturée aux parents pour les mamans de jour est de CHF 87.50 pour 8 heures, le collectif personnel est de CHF 120.- au prorata des heures qui sont utilisées et le collectif parascolaire est facturé CHF 90.- aux parents. Un montant de CHF 2.50 de plus est facturé aux communes pour pouvoir compenser les contributions. Les membres du RAT et lui-même se tiennent à disposition des Conseiller(ère)s qui auraient des questions à leur poser ou qui aimeraient obtenir des renseignements complémentaires.

- Le Conseil intercommunal pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) s'est réuni ce jour, à 18h00, en séance ordinaire. 13 Conseiller(ère)s glandois(es) en sont membres, soit Mmes Katia Annen, Stella Motta Larrivé et Angelita Galvez, MM. Daniel Richard, Dario Sicuranza, Samuel Freuler, Laurent Dorand, Christian Gander, Victor Braune, Victor Mendes Boavista, Jean-Marc Guibert, Philippe Blanchut et lui-même. Personnellement, il fait également partie de la Commission des finances et a été rapporteur pour le préavis relatif au budget de l'exercice 2020 présenté lors de dite séance. Un premier préavis relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 539'000.- destiné à financer la réfection et la déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC, du déversoir d'orage 22 au regard 550 sur le territoire de la commune de St-Cergue a été présenté. Le préavis concernant le budget 2020 a été présenté, lequel est en ligne de ce qui se faisait jusqu'à maintenant avec une légère augmentation due au nombre d'habitants qui grandit. En dernier, un préavis relatif aux conditions d'adhésion des communes de l'AEB (Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex), de Nyon, de Gingins, Chésereux et Prangins au projet de régionalisation de l'épuration – soit la nouvelle station d'épuration Lavasson 45 qui est en projet – et relatif au contrat de droit administratif à signer entre les partenaires, a également été présenté. Le CoDir est présidé par un glandois reconnu en la personne de M. Yves Freymond.
- Le président demande si un(e) autre Conseiller(ère) souhaite s'exprimer au sujet de ces entités intercommunales. Tel n'est pas le cas. Le président remercie M. Rasul Mawjee pour avoir ouvert les feux de cette nouvelle série de communications.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

6. Préavis municipal n° 63 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements

- M. Samuel Freuler, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - La COFIN souhaite que la Municipalité attribue les appartements en priorité à des personnes habitant déjà dans la commune.
 - Elle souhaite également que lors de l'établissement des plans finaux de la crèche, de concert avec le futur exploitant, une utilisation optimale des surfaces soit prévue afin de pouvoir accueillir autant d'enfants que possible.
 - Enfin, elle demande à la Municipalité de s'assurer que le bâtiment sera réalisé dans les budgets prévus et qu'il n'y aura pas de demande de crédits complémentaires, par exemple pour les finitions ou les aménagements extérieurs.

Il lit ensuite les conclusions de la COFIN recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Arnaud Durand, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission technique, déclare tout d'abord que cette dernière, à l'unanimité de ses membres, a décidé de retirer l'amendement proposé, qui était le suivant et concernait l'art. 5 du Règlement du plan partiel d'affectation (PPA) adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 17 novembre 2016 :

« Pour l'ensemble du quartier dans l'un ou l'autre des secteurs d'activité, sont installées une crèche-garderie et une salle de quartier, ~~ceci dès la première étape de réalisation.~~ ».

En effet, dans la mesure où le présent préavis municipal n° 63 ne porte pas sur le règlement du PPA adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 17 novembre 2016, il n'est dès lors pas possible, dans ce cadre-là, de changer l'art. 5 de celui-ci.

Il rappelle ensuite le vœu formulé par la Commission technique, qui est le suivant :

- « *De nombreuses questions concernant ce projet courent depuis de nombreux mois parmi la population. Plusieurs Conseillers sont régulièrement interrogés sur ce sujet. Or, à ce jour, les informations ayant circulé autour de cet important projet qui, à bien des aspects, va changer le visage de notre ville, ont été jusqu'ici plutôt lacunaires. Pour la suite, nous prions la Municipalité de procéder à une communication qui soit davantage proactive et transparente, que ce soit à l'attention des membres du Conseil, des associations communales et intercommunales et de la population.* »

Il lit enfin les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis et que la Commission technique a décidé de retirer l'amendement proposé. Il prie les Conseiller(ère)s d'en prendre acte. Le président relève qu'il n'est en effet pas possible de procéder de cette manière pour modifier un règlement. Pour information, pour une prochaine fois, il faudra présenter une motion pour modifier un règlement déjà en vigueur. Le Règlement du Conseil décrit la procédure à adopter et, bien entendu, le Bureau du Conseil est à disposition des Conseiller(ère)s pour répondre à ce genre de questions.
- La discussion est ouverte sur les rapports de la COFIN et de la Commission technique, ainsi que sur le préavis dans son ensemble.
- Mme Véronique Villaine : constate, à la lecture des rapports de la COFIN et de la Commission technique, qu'il est indiqué une fourchette de rendement très étalée. Pour rappel, le loyer est abusif s'il dépasse le calcul suivant : taux d'intérêt de référence de 1,5 % + 0,5 %, soit un rendement maximum de 2 %. Dès lors, elle demande à la Municipalité si elle peut informer les Conseiller(ère)s précisément sur les rendements attendus, que ce soit pour la garderie ou pour les appartements.
- M. Gilles Davoine : répond qu'il faut faire attention. Concernant le calcul de rendement, des pourcentages sont définis par le Tribunal fédéral au niveau des baux. Il s'agit de calculs compliqués, qui ne se basent pas forcément sur les mêmes éléments que ceux donnés ici. Il peut rassurer les Conseiller(ère)s sur le fait que la Municipalité ne va pas faire du rendement excessif s'agissant des logements qu'elle va mettre à disposition. À l'heure actuelle, la Municipalité a estimé les revenus locatifs à environ CHF 190'000.-. Il est également mentionné dans le rapport de la Commission technique que, pour la crèche, le prix de location se situera entre CHF 210.- et CHF 230.- le m². Cela devrait s'élever à CHF 220.-, mais rien n'est encore défini. Et ce qui n'est pas encore sous toit – et c'est le cas de le dire – ce sont les appartements. La Municipalité n'est pas certaine de savoir s'il y en aura 3 ou 4, de quel type de logements exactement il va s'agir et donc à quel prix final elle va les louer en fonction de tous ces éléments notamment. Il ne faut pas avoir un rendement qui soit excessif, en fonction de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de bail à loyer. Il ne peut donc pas répondre plus précisément à cette question à ce stade-là, mais c'est justement pour se laisser une possibilité aussi de faire des appartements les plus efficaces possibles. Ce que la Municipalité sait, c'est qu'effectivement cette acquisition permettra non seulement de proposer une crèche, qui sera publique et dont les prix seront donc subventionnés, et d'un autre côté rapportera quand-même et constituera un rendement pour la Commune, rendement qui sort de la péréquation, ce qui est toujours agréable.
- M. Guillaume Labouchère : a également une question pour la Municipalité. Cette dernière verrait-elle un inconvénient, au même moment que l'achat, à créer une PPE ? Elle serait donc propriétaire mais cela lui donnerait une certaine flexibilité à l'avenir, typiquement avec un ou deux appartements qui pourraient être vendus ou échangés avec la crèche, laquelle pourrait décider d'ici 10 ans de bouger par exemple à Gare-Sud. Et cela lui donnerait peut-être plus de flexibilité plutôt que de devoir faire une PPE à ce moment-là et de vendre l'entier de l'immeuble. Serait-ce quelque chose que la Municipalité pourrait considérer ?

- M. Thierry Genoud : répond qu'il est vrai que la Municipalité pourrait le faire, il n'y a pas d'interdiction ou de contre-indication. Simplement, vu qu'il s'agit d'un bâtiment sur 3 niveaux, avec l'entrée au rez inférieur, cela serait dommage de se fixer, à l'heure actuelle, des possibilités futures. Il est vrai que ce serait possible de créer une PPE pour la crèche et pour les appartements, mais le devenir de ce bâtiment, comme M. Guillaume Labouchère le dit, pourrait arriver à scinder le rez avec le premier étage, scinder éventuellement même tous les trois étages, ce qui demanderait une PPE, avec un lot par étage ou même 4 lots avec le rez inférieur. Mais il trouve que ce serait dommage de maintenant figer cette utilisation alors que l'on pourrait imaginer que ce bâtiment soit utilisé différemment dans le futur. Ce serait dommage de se fixer ces deux lots actuellement.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une large majorité, 1 avis contraire, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis n° 63 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317 et destiné à l'aménagement d'une crèche et de quatre appartements, soit :

- I. d'accorder le crédit d'investissement de CHF 5'672'000.- et d'autoriser la Municipalité à faire l'acquisition du bâtiment A5.4 du quartier La Combaz, sis sur la parcelle n° 4317;*
- II. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 2'282'466.- sur le fonds de réserve « Équipement Communautaire » afin d'amortir le patrimoine financier et d'utiliser un montant équivalent de disponibilités pour financer le projet;*
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'389'534.-.*

AUTRES OBJETS

7. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Guillaume Labouchère et consorts intitulé « État des lieux de la caisse de pension de la ville de Gland » et nomination d'une Commission

- La séance est fixée au mercredi 13 novembre 2019 à 19h00, à la Salle Mont-Blanc du bâtiment du Montoly, en compagnie du Municipal responsable, M. le Syndic Gérald Cretegnny. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP

Membres : M. Arnaud Durand, GdG – M. Laurent Dorand, GdG – M. Guillaume Labouchère, PLR – M. Patrick Wegmann, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Michel Girardet : aimerait d'abord savoir, par rapport à cette réponse de la Municipalité, qui compose l'Assemblée des délégués et qui compose le Conseil d'administration. Ensuite, il y a quand-même quelque chose qui l'interpelle dans cette réponse de la Municipalité, c'est que, notamment en page 13, à la question de savoir si la Municipalité estime que le système de primauté des prestations est encore justifié à l'heure actuelle, elle y répond par une prestation uniquement mais aucunement sur l'aspect financier qui est primordial. Avec le système de primauté des cotisations, l'assuré reçoit une rente en fonction des cotisations et le rendement qui en découle. La Caisse ne peut donc pas être prise en difficulté. Avec la primauté des prestations, la caisse redistribue de l'argent en fonction d'un salaire, donc sans tenir compte du rendement. C'est pour cela que nous, contribuables, avons dû participer, par le biais de nos impôts, à la recapitalisation de plusieurs caisses publiques, dont précisément la CIP. Ce système n'est plus viable aujourd'hui et c'est pour cela que certaines caisses

publiques ont passé de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Un exemple plus que récent est la caisse de la ville de Fribourg, qui elle a compris qu'il fallait impérativement changer de système. Elle passera à la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2020. Le message de l'exécutif adressé au législatif au début 2019, que l'on peut trouver sur Internet, est éloquent. De nombreuses caisses publiques ont déjà changé leur système de cotisation et d'autres continueront à le faire, car il est absolument persuadé que l'objectif de 80 % de couverture en 2052 sera corrigé bien avant cette date, avec une couverture à 100 % tel que l'ont déjà par exemple les caisses privées. Donc sur ce point précis, il aimerait connaître l'avis de la Municipalité. Va-t-elle rester les bras croisés ou au contraire entreprendre des démarches, conjointement avec d'autres assurés, pour essayer de remédier à un système qui est condamné ?

- M. Gérald Creteigny : comprend bien la question de M. Michel Girardet. Il est vrai que la réponse de la Municipalité à ce postulat est une réponse très technique. Elle répond finalement sur les possibilités qu'il y a de pouvoir transformer cette primauté des prestations ou de primauté des cotisations en sortant bien sûr de cette Caisse, car cette dernière est actuellement sur ce modèle et ne va vraisemblablement pas changer. Les Conseiller(ère)s l'ont bien compris en lisant les différents éléments, les comparaisons ne sont pas toujours raison, cela veut dire qu'il faut effectivement vérifier, voir les règlements des différentes caisses et savoir quels sont les mécanismes qui peuvent permettre une modification ou une sortie à un coût qui est encore absorbable. Là, aujourd'hui, et bien simplement au niveau de la sortie de la caisse, il y a un coût qui est quand-même très important et qui nécessiterait entre 30 et 60 ans en amortissements et en frais d'amortissement si on voulait vraiment sortir. Des hypothèses peuvent bien sûr toujours être faites pour l'avenir, sans parler d'un avenir qui serait à deux ou trois fois plus coûteux. Mais il y a également la question liée tout simplement aux collaborateur(trice)s, qui peuvent eux refuser finalement cette sortie puisqu'il faut 2/3 des employés qui soient d'accord avec cette sortie. Il y a quand-même toute une série de limitations et l'une des difficultés également est que, sauf erreur en 2013, le règlement de la caisse a changé en termes des interventions possibles pour les modifications de son règlement. Ce qui veut dire que, aujourd'hui, la CIP a un règlement qui est assez bloqué et difficile à changer. La Municipalité pourrait vérifier quelles sont les modifications possibles à terme à ce niveau-là, mais il faut bien se rendre compte qu'aujourd'hui il n'est pas aussi facile que cela de sortir d'une caisse.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Patrick Messmer relative à la location du compteur

- Le président demande à M. Patrick Messmer s'il est satisfait de la réponse.
- M. Patrick Messmer : remercie la Municipalité pour sa réponse très intéressante et y apporte plusieurs remarques. Tout d'abord, il salue le fait que le travail entrepris en 2009 allait bon train et, pour le moins, était nécessaire. Il salue également le fait que, comme mentionné dans les conclusions de la réponse de la Municipalité, cette dernière a la volonté de renouveler le parc des compteurs d'eau à une cadence encore plus fréquente que par le passé. Il y a toutefois un point qui le dérange, c'est que l'on se rend compte que le poste « Location des compteurs d'eau », qui fait l'objet de cette interpellation, engendre finalement plusieurs services et plusieurs travaux. Ce n'est donc pas forcément la location de l'objet-même du compteur, mais c'est également tout un travail qui est autour, et il pense que le libellé mériterait totalement d'être corrigé afin de clarifier la véritable fonction de cette taxe. Puisqu'il s'agit d'une interpellation et qu'il n'y a pas d'injonction, il invite la Municipalité à en tirer les conséquences et l'en remercie par avance.
- La discussion est ouverte.
- M. Gilles Davoine : déclare qu'il est vrai que le libellé n'est pas très opportun et cohérent par rapport à tout ce qu'il y a derrière. Renseignements pris, il y a également un peu d'informatique là-dedans et il faut donc demander au prestataire qu'il devise en sorte. Cela engendrera un petit coût mais ne posera pas problème et la Municipalité est en train de regarder afin de modifier ce libellé.

- M. Samuel Freuler : pose la question à la Municipalité, dans le domaine du développement durable, s'il est possible d'imaginer qu'au bout des 15 ans de durée de vie des compteurs, sauf erreur, ces derniers pourraient être révisés plutôt que forcément passer par un changement.
- M. Michael Rohrer : relève qu'il faut voir que, en 15 ans, il y a de nombreuses évolutions au niveau du domaine technique, que ce soit pour les techniques des relevés et autres, et là il pense qu'il sera mieux de passer sur des nouveaux compteurs plutôt que d'essayer de rénover ou de changer pratiquement l'entier du système du compteur. Il ressort des études effectuées que, au bout de 15 ans, il y a quand-même plus de 5 % de marge d'erreur. Cela revient donc vite cher pour la Commune et la Municipalité estime qu'il est préférable de les changer plutôt que de les réviser.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

9. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Christian Gander intitulée « Combien de temps encore avant la rénovation du Vieux-Bourg ? »

- Le président demande à M. Christian Gander s'il est satisfait de la réponse.
- M. Christian Gander : remercie la Municipalité d'avoir répondu à son interpellation par un document relativement complet. Il aurait évidemment souhaité que toutes ces informations arrivent aux Conseiller(ère)s sans avoir besoin de les demander. C'est un peu une liste à la Prévert de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Il reste un peu sur sa faim en ce qui concerne l'évolution et surtout la réalisation de ce projet, qui est quand-même super important pour la Commune. Il encourage la Municipalité à accélérer le mouvement, car il n'est pas sûr que les délais mentionnés dans la réponse de la Municipalité puissent être tenus. Cela étant dit, il accepte la réponse de la Municipalité et remercie encore une fois cette dernière.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

10. Postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! »

- Le président passe la parole à M. Pierre-Alain Bringolf pour le développement de son postulat.
- M. Pierre-Alain Bringolf : voulait profiter de cette présentation pour faire un petit point sur un problème qui lui semble important. En effet, le système mondial de production, d'utilisation et d'élimination des matières plastique est un système défaillant. La pollution plastique est corrélée avec le faible coût du plastique, ce qui amène une utilisation massive et jetable de ce dernier. Elle est également due à la faible dégradabilité des plastiques. Cette pollution peut avoir des effets nuisibles sur la terre, les mers et les océans, ainsi que dans les cours d'eau, en affectant la vie sauvage, l'habitat et – secondairement ou par rétroaction – les humains.

Selon un rapport de l'ONU, en seulement 65 ans, l'homme a produit 9 milliards de tonnes de plastique. Depuis 1945, la production mondiale de plastique n'a cessé d'augmenter, atteignant un niveau record de 310 millions de tonnes en 2016, soit l'équivalent de 10,1 tonnes par seconde. Malheureusement, sur les 4 milliards de tonnes de déchets produits annuellement, 100 tonnes finissent dans les mers et les océans. En Suisse, selon une récente étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne. Or, malgré des systèmes élaborés de récupération et de recyclage des déchets plastiques, plus de 5'000 tonnes de plastique se retrouvent chaque année dans la nature en Suisse. Ces chiffres affolants mettent en lumière le sérieux problème de gestion que rencontre notre pays, pourtant souvent cité en exemple à l'étranger.

En quelques années, le monde a pris conscience du problème ainsi que des dangers de cette pollution, non seulement pour ses effets sur la nature mais également sur la santé, certains plastiques comprenant des perturbateurs endocriniens tel le bisphénol A ou le styrène, qui présentent des effets cancérigènes probables. Depuis quelques mois, de nombreuses recommandations ainsi que la promulgation de lois plus restrictives contre le plastique non recyclable sont initiées à des échelles surnationales (ONU), supragouvernementales (parlement européen) ou nationales. Si la Confédération n'a pas adopté de mesures fortes, des initiatives voient cependant le jour au niveau de certains cantons (Genève, Tessin et Jura). Au niveau local, des communes de toute taille commencent à agir dans la mesure de leurs moyens, ce qui est réjouissant.

Le présent postulat demande à la Municipalité de préparer une réponse au Conseil faisant le point de la situation actuelle dans la Commune, en présentant les démarches déjà effectuées ainsi qu'un plan d'engagement concernant des mesures de lutte antiplastique qui pourraient encore être implémentées au niveau communal et même intercommunal. De nombreuses pistes sont mentionnées dans son postulat et dans les documents qui y sont joints, dont la Municipalité pourrait s'inspirer.

- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : remercie M. Pierre-Alain Bringolf pour son postulat, car c'est un sujet qui lui tient aussi à cœur et qui est extrêmement important. Il se propose d'envoyer à la Municipalité, par l'intermédiaire de la secrétaire du Conseil communal, le lien de l'Association de sauvegarde du Léman, laquelle a fait une étude en décembre 2018 qui explique tout le problème de plastique et de microplastiques qui se retrouvent notamment dans le Léman. On peut constater que le sujet est extrêmement large, notamment par rapport aux voitures. Sur les 50 tonnes de microplastiques qui se retrouvent dans le Léman chaque année, 30 tonnes viennent en effet des différents pneus et de l'usure sur les routes. Cela pose donc des questions extrêmement larges, qui valent vraiment la peine d'être parcourues. Il pense que cette étude-là vaut vraiment la peine pour l'établissement de la réponse de la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

À une très large majorité, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

DIVERS

11. Divers et propositions individuelles

- Avant de passer la parole aux Conseiller(ère)s souhaitant s'exprimer, le président renouvelle son coup de pouce à la société de gymnastique Gland-AGyA, qui organise, les 16 et 17 novembre prochain, le championnat suisse d'agrès. Normalement ils ont leurs bénévoles, mais expériences faites on n'en a jamais assez. Il encourage donc les Conseiller(ère)s et la population à éventuellement participer à cette manifestation, le cas échéant à aller assister au spectacle qui promet de belles performances de la part des athlètes.
Il invite également les Conseiller(ère)s et la population à soutenir les sociétés locales qui organisent, du 9 au 24 novembre 2019, les traditionnels lotos à Montoly.
- La parole est donnée à qui veut bien la prendre. Personne ne se manifeste.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseiller(ère)s au jeudi 12 décembre 2019 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 20h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Maurizio Di Felice



La secrétaire :



Karine Teixeira Ferreira

Annexes :

1. Postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! »

Gland, le 28 octobre 2019

Postulat Pierre-Alain Bringolf

Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire !

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

Plastique : une pollution qui vire au désastre écologique !

Sur terre comme sur mer, pratiquement plus aucune zone du globe n'échappe à la prolifération des résidus de déchets plastiques. Cette pollution, qui affecte les écosystèmes, devrait se poursuivre ces 30 prochaines années. En croissance de plus de 3% par an depuis 2010, leur masse, à l'échelle mondiale, a atteint le niveau faramineux de 310 millions de tonnes en 2016 et pourrait dépasser les 550 millions de tonnes dans 30 ans ! (1) Or un bon tiers de ces déchets plastiques, soit une centaine de millions de tonnes, échappe à tout traitement (mise en décharge, incinération, recyclage) et part se perdre dans la nature. Les neuf dixièmes de ces « fuites » vont se répandre et s'accumuler dans les écosystèmes terrestres, le reste finit dans les océans et leurs milieux naturels à raison de plus de 9 millions de tonnes par an. Sans parler des émissions de dioxyde de carbone résultant de l'incinération des déchets plastiques (15 % des déchets produits) ou de leur déversement à ciel ouvert (14 %) (2).

En Suisse, selon une récente étude de [l'OFEV](#), nous consommons environ un million de tonnes de matières plastiques par an, soit 125 kg par personne (année de référence 2010). Or malgré des systèmes élaborés de récupération et de recyclage des déchets plastiques, plus de 5'000 tonnes de plastique se retrouvent chaque année dans la nature. Ces chiffres affolants mettent en lumière le sérieux problème de gestion que rencontre notre pays, pourtant souvent cité en exemple à l'étranger.

Chez nous, l'Association pour la sauvegarde du Léman repêche chaque année plusieurs tonnes de plastique. Plusieurs semaines de prélèvements réalisés en été 2019 par l'Association Oceaneye à Genève ont démontré que 14 millions de particules de plastique flottent à la surface du lac Léman. Mais notre beau lac souffre également d'une pollution moins visible : les microplastiques. Compris entre 1 et 200 mm, les débris prélevés proviennent à 23% d'emballages. Les 77% restants sont des fragments non identifiables. Finalement, le Léman présente une concentration en plastique importante de 129 gr/km², soit à peine moins que celle mesurée dans les océans (3).

En quelques années, le monde a pris conscience du problème ainsi que des dangers de cette pollution, non seulement pour ses effets sur la nature mais également sur notre santé, certains plastiques comprenant des perturbateurs endocriniens tel le bisphénol A ou le styrène qui présente des effets cancérogènes probables.

Passons à l'action !

Depuis quelques mois, de nombreuses recommandations ainsi que la promulgation de lois plus restrictives contre le plastique non recyclable sont initiées à des échelles supranationales (ONU), supra gouvernementales (Parlement européen) ou nationales. Si la Confédération n'a pas (encore ?) adopté

de mesures fortes, des initiatives voient cependant le jour au niveau de certains cantons (Genève, Tessin et dans le canton du Jura). Au niveau local, des communes de toutes taille commencent à agir dans la mesure de leurs moyens, ce qui est réjouissant.

Quelles mesures adopter ?

Voici un rapide florilège de mesures concrètes entreprises au niveau de certaines villes et communes :

- La Ville de Genève vient d'annoncer qu'elle bannira d'ici à 2020 tous les plastiques à usage unique de son domaine public. Terrasses, food trucks et manifestations devront ainsi se passer de pailles, de mélangeurs de boissons ou de gobelets jetables en plastique.
- Outre un tri sélectif de plus en plus pointu, de nombreuses communes investissent dans du matériel réutilisable et imposent aux associations locales et aux organisateurs d'évènements des ustensiles et de la vaisselle lavable / compostable.
- Interdiction lors des manifestation communales des berlingots, gobelets, pailles en plastique, bouteilles plastiques et canettes ainsi que tout contenant à usage unique.
- Plus de lâcher de ballons lors de promotions scolaires.
- Des actions sont prises directement auprès des commerçants et distributeurs. Ainsi, la commune du Grand-Saconnex (GE) a contacté les distributeurs installés sur son territoire pour encourager la mise en place de comptoirs pour déballer et récupérer le plastique des courses de leurs clients.
- Des communes fournissent à titre gracieux des sacs compostables ou réutilisables au petit commerce.
- Depuis mai 2019, un marché « zéro déchet » se tient tous les dimanches à Carouge (GE) où les matières plastiques, comme les sachets plastique ou les pailles sont bannies.
- Certaines communes produisent des sacs réutilisables en tissus pour leur bibliothèque.
- De nombreuses administrations communales veulent montrer l'exemple en supprimant tout plastique à usage unique au sein de l'administration, tels que les bâtonnets pour café ou les verres des fontaines à eau, par exemple, ou en privilégiant des fournitures en matériaux recyclables.

En France, une démarche intéressante est entreprise auprès des communes littorales avec la Charte d'Engagement entre le ministère de la Transition écologique et solidaire et des communes littorales volontaires (voir annexe). Elle compte 3 domaines d'actions (sensibilisation, prévention, nettoyage) et 15 gestes concrets mesurables et contrôlables par les communes afin de réduire les déchets plastiques au quotidien.

Le présent postulat demande à la Municipalité de préparer une réponse au Conseil faisant le point de la situation actuelle dans la commune, en présentant les démarches déjà effectuées ainsi qu'un plan d'engagement concernant des mesures de lutte antiplastique qui pourraient encore être implémentées au niveau communal et même intercommunal.

Pierre-Alain Bringolf

Sources et références

- (1) *Journal Les Échos*, 12 juin 2019
- (2) *Wikipedia*
- (3) *Etude Oceaneye - Le Temps*, 15 juillet 2019



Charte d'engagement

UNE PLAGESANS DÉCHET PLASTIQUE pour des communes littorales éco-exemplaires



Sacs à usage unique, emballages, mégots... les déchets de plastique sont les plus répandus dans nos océans.

Pour en finir avec cette pollution, il est essentiel de protéger nos littoraux et notamment les plages, ces lieux de vie accessibles à tous et abritant une biodiversité riche et fragile.

Le Plan biodiversité fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025. Cet objectif ne pourra être atteint sans la mobilisation de tous.

80 %

des déchets marins proviennent de la terre.

La norme ISO13009, Tourisme et services connexes – Exigences et recommandations pour les opérations de plage, valorise déjà les actions des professionnels en faveur d'une gestion et d'un aménagement durables des plages. Il faut aujourd'hui intensifier les efforts afin de limiter l'arrivée de déchets de plastique dans le milieu marin.

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose aux communes littorales déjà engagées dans cette démarche de signer la charte « Une plage sans déchet plastique ». Elle compte **3 domaines d'actions** (sensibilisation, prévention, nettoyage), **15 gestes concrets** pour réduire les déchets plastiques au quotidien.

La charte valorise l'engagement de chacun. Elle se décline en trois paliers.

Palier 1 - 5 engagements réalisés

Palier 2 - 10 engagements réalisés

Palier 3 - 15 engagements réalisés

Chacun à son niveau, quel que soit le palier dans lequel il se trouve, contribue à la préservation des plages. Les engagements proposés ne sont pas exhaustifs, il est possible d'en proposer de nouveaux.

Les collectivités doivent s'engager dans chaque domaine d'action : sensibilisation, prévention, nettoyage. Il n'est donc pas possible de restreindre ses efforts dans un seul et même domaine.

POURQUOI ADHÉRER À LA CHARTE ?

- Pour préserver l'environnement et protéger la biodiversité.
- Pour réduire l'utilisation du plastique, améliorer son recyclage et limiter son rejet et son impact dans la nature.
- Pour valoriser l'image des communes soucieuses de préserver l'environnement.
- Pour sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire et des usagers de la mer sur les impacts des déchets de plastique.
- Pour améliorer l'accueil touristique et l'attractivité des plages.

Une plage sans déchet plastique



SENSIBILISATION

- 1/ Mettre en place une information tout public sur les principaux déchets retrouvés sur les plages** (mégots, emballages, bâtonnets, etc.) et leur impact sur le milieu marin, visible aux entrées des plages, des ports de plaisance et dans les centres-villes.
- 2/ Informer les usagers sur les lieux où les déchets doivent être triés et jetés** (affichage, panneaux, presse locale).
- 3/ Sensibiliser les enfants** aux bonnes pratiques dans les écoles, les centres de loisirs, de vacances et les clubs de plage et de voile.
- 4/ Accompagner les acteurs de l'hébergement touristique et des loisirs nautiques aux bonnes pratiques** (hôtels, campings, clubs, plaisance, capitainerie, etc.).
- 5/ Mobiliser les commerçants pour les encourager à ne plus distribuer d'objets en plastique à usage unique** (sacs, pailles, gobelets, couverts, ballons et jouets volants...).



RAMASSAGE, NETTOYAGE, COLLECTE ET TRI

- 11/ Promouvoir ou organiser des événements citoyens** pour nettoyer une plage (1 personne ramasse un déchet).
- 12/ Equiper l'entrée ou la sortie des plages avec des conteneurs de tri et des poubelles avec couvercles afin d'éviter la dispersion des déchets.**
- 13/ Adapter la fréquence de ramassage** à la vitesse de remplissage des poubelles.
- 14/ Pratiquer un nettoyage raisonné** (nettoyage manuel sur les plages naturelles, nettoyage mécanique limité aux plages urbaines).
- 15/ Former 30 % du personnel chargé de l'entretien des plages** au nettoyage manuel ou raisonné des plages.



PRÉVENTION

- 6/ Intégrer l'obligation zéro plastique dans les cahiers des charges des événements** ou démarches promotionnelles organisés sur les plages (gobelets et vaisselles réutilisables, cendriers de poche, interdire les objets publicitaires à usage unique, etc.). Le zéro plastique est une condition d'acceptation des dossiers de demande d'autorisation.
- 7/ Expérimenter la consigne sur les contenants alimentaires** avec des restaurateurs volontaires (gobelets, éco-cup, boîtes à sandwich, etc.).
- 8/ Proposer des animations** de type bar à eau ou installer des fontaines d'eau potable aux abords des plages.
- 9/ Valoriser les restaurateurs et les hôteliers qui proposent des alternatives aux pailles et aux couverts en plastique jetables** et qui développent le réemploi des emballages boissons et des contenants (restauration à emporter).
- 10/ Promouvoir l'utilisation de matériaux durables** (bois, paille, osier, rotin, toile, etc.) dans les installations présentes sur les plages comme les restaurants, les mobiliers de plage, les clubs enfants ou sportifs, etc.



SIGNATURE DE LA CHARTE

- En signant cette charte, la commune :**
- bénéficie d'une valorisation des actions qu'elle met en place en faveur d'**Une plage sans déchet plastique**, notamment à travers le portail Biodiversité, tous vivants qui a vocation à valoriser les engagements pris par chacun en faveur de la préservation de la biodiversité ;
 - autorise le ministère de la Transition écologique et solidaire à diffuser des informations sur les actions qu'elle met en place dans le cadre d'**Une plage sans déchet plastique** afin notamment d'étendre le retour d'expérience à d'autres collectivités ;
 - s'engage à communiquer sur la démarche **Une plage sans déchet plastique** au travers des outils de communication dont elle dispose, site internet, bulletin municipal...

Trois paliers d'engagement

- Palier 1 - 5 engagements réalisés
- Palier 2 - 10 engagements réalisés
- Palier 3 - 15 engagements réalisés

Les indicateurs de suivi

Pour évaluer la démarche, des indicateurs de suivi sont proposés. Ils permettent de fixer des objectifs et d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre. Ils feront l'objet d'un bilan qui sera transmis au ministère de la Transition écologique et solidaire à la fin de la saison estivale.



Actions de sensibilisation

- Indicateur 1 : présence ou absence de panneaux et d'affichage.
- Indicateur 2 : présence ou absence de panneaux et d'affichage, nombre d'actions de communication (site internet de la commune ; bulletin municipal, affiches, etc).
- **Indicateur 3 : nombre d'interventions en milieu scolaire et extra-scolaire.**
- Indicateur 4 : nombre de réunions d'information.
- Indicateur 5 : nombre de commerçants engagés dans la démarche.



Actions de promotion des objets réutilisables

- Indicateur 6 : nombre d'évènements conformes à la démarche zéro déchet plastique.
- Indicateur 7 : présence ou absence d'expérimentation.
- Indicateur 8 : nombre de jours d'animation par mois.
- Indicateur 9 et 10 : nombre de commerçants engagés dans la démarche.



Actions de tri, collecte, ramassage et nettoyage des plages

- Indicateur 11 : nombre d'opérations de nettoyage.
- Indicateur 12 : absence ou présence de containers.
- Indicateur 13 : bilan du ramassage par la commune.
- Indicateur 14 : bilan du nettoyage par la commune.
- Indicateur 15 : % des agents formés au nettoyage manuel des plages.